

N° 5282**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2003-2004

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES POUR
L'EXERCICE 2002**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(11.2.2004)

La Commission se compose de: M. Camille GIRA, Président-Rapporteur; Mme Nancy ARENDT, MM. Emile CALMES, Mars DI BARTOLOMEO, Ben FAYOT, Fernand GREISEN, Claude MEISCH, Mmes Marie-Josée FRANK, Nelly STEIN, MM. Théo STENDEBACH et Nicolas STROTZ, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 155 du règlement de la Chambre des Députés déclare dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2002

Les comptes annuels 2002 sont présentés sous forme d'un ensemble de deux documents qui sont le bilan et le compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ qui comprend le compte „Produits à recevoir“, le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2002, le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2002 pour l'exercice 2003 ainsi que le compte „arrondi euro“ qui reprend les différences dues à la conversion en euro des paiements faits en francs luxembourgeois.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“, et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2002, le „Dépôt de garantie – PC“, les „Frais de photocopieurs à payer“ ainsi que les „Frais Mobilier de Bureau à payer“; il s'agit de provisions constituées en vue de l'acquisition ultérieure de photocopieurs et de mobilier de bureau. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d'acquisition d'un photocopieur par législature jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.394,68 € voire de 2.478,94 €. En outre, chaque groupe politique respectivement sensibilité politique a également droit au remboursement des frais d'acquisition de mobilier de bureau par législature

jusqu'à concurrence d'un montant de 12.394,68 € par groupe voire de 2.478,94 € par sensibilité politique et de 495,79 € par député.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2002 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

Bilan au 31 décembre 2002

	<i>au 31.12.2002/€</i>	<i>au 31.12.2001/€</i>
Actif		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	314.121,55	7.894,78
– avoirs en banques et encaisse	5.319.082,68	4.308.724,63
<i>Comptes de régularisation actif</i>	936.191,40	202.117,10
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>		
Total de l'actif	6.569.395,63	4.518.736,51
Passif		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	2.557.217,76	1.618.152,52
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	1.200.292,22	1.879.618,63
– dépôt de garantie – PC	10.411,53	10.411,53
– frais de photocopieurs à payer	9.182,76	21.909,89
– frais mobilier de bureau à payer	49.154,12	0,00
– frais de publication à payer	14.924,70	0,00
<i>Comptes de régularisation passif</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	2.678.633,84	939.065,24
Total du passif	6.569.395,63	4.518.736,51

Au 31 décembre 2002 la Chambre des Députés a contracté des engagements financiers envers des sociétés de leasing pour un montant de 1.475.457,97 € (2001: 487.798,36 €).

Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31.12.2002

	au 31.12.2002/€	au 31.12.2001/€
Revenus		
Crédits budgétaires obtenus	24.137.562,00	21.646.442,00
± crédits suppl. inscrits au budget 2001 pour 2000 (accord salarial voté en juillet 2000 + adapt. indice au NI 569,41)	0,00	(402.187,00)
Intérêts créditeurs	455.747,82	515.074,71
Vente de documents parlementaires/publications	–	–
Autres recettes	465,78	2.762,77
Produits exceptionnels	322.343,91	13.427,46
<i>Total des revenus</i>	24.916.119,51	21.775.519,94
Charges		
Charges se rapportant à l'exercice	(22.223.296,68)	(20.757.751,49)
Charges exceptionnelles	(14.188,99)	(78.703,21)
<i>Total des charges</i>	(22.237.485,67)	(20.836.454,70)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	2.678.633,84	939.065,24

*

III. – GENERALITES

Les propositions budgétaires *initiales* de la Chambre des Députés pour l'exercice 2002 ont été arrêtées par le Bureau comme suit:

budget des recettes	250.000,00
réserve	0,00
budget des dépenses	23.236.476,00
dotation budgétaire demandée	22.986.476,00

Lors de l'établissement du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2002, le Gouvernement a tenu compte des amendements introduits par la Chambre des Députés. En conséquence, le budget des dépenses de la Chambre des Députés pour l'exercice 2002 se présente comme suit :

budget des recettes	250.000,00
réserve	0,00
budget des dépenses	24.430.426,00
dotation budgétaire demandée	24.180.426,00
adaptation évolution prix	-42.864,00
dotation budgétaire définitive	24.137.562,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2002 définitif</i>
A: Députés	8.677.602,00
B: Institutions parlementaires internationales	610.650,00
C: Groupes politiques	1.788.500,00
D: Personnel	3.462.184,00
E: Administration	7.330.340,00
F: Compte rendu	2.561.150,00
G: Transferts de revenus	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0,00
Total	24.430.426,00

En vertu de la loi du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002, un crédit global de 24.137.562,00 € a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2002.

Un crédit supplémentaire de 312.676,00 a été mis à la disposition de la Chambre des Députés en vertu de la loi du 20 décembre 2002 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2003, pour couvrir les dépenses supplémentaires en raison de la loi du 22 juillet 2002 sur l'accord salarial de la fonction publique.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV. – TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2001, 2002 et 2003

Comparaison des frais des exercices 2001 et 2002 et du budget 2003

en EUR

<i>Section</i>	<i>Frais 2001</i>	<i>Frais 2002</i>	<i>Budget 2003</i>
A: Députés	8.130.986,51	8.515.352,51	9.193.350,00
B: Institutions parlementaires internationales	483.749,23	571.258,46	846.400,00
C: Groupes politiques	1.510.384,37	1.799.844,53	1.768.800,00
D: Personnel	3.448.150,93	3.632.211,99	4.240.420,00
E: Administration	5.392.298,19	6.401.117,23	8.393.150,00
F: Compte rendu	1.870.885,47	1.317.700,95	2.224.400,00
G: Transfert de revenus	0		
H: Remboursement: frais campagnes élect.	0		
Total	20.836.454,70	22.237.485,67	26.666.520,00

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2002 se chiffrent à 22,237 millions €, soit une augmentation de 6,72% (1.401.030,97 € de plus) par rapport à l'exercice précédent.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2002 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

En outre, les frais de la section „Députés“ et „Personnel“ ont augmenté suite au vote de la loi du 22 juillet 2002 sur l'accord salarial dans la fonction publique.

En ce qui concerne l'augmentation des dépenses de la section „Administration“, il y a lieu de noter le démarrage du projet „Knowledge Management“ ainsi que le début de la chaîne de télévision „Chambre TV“.

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2002.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2002

<i>Section</i>	<i>Budget 2002</i>	<i>Frais 2002</i>
A: Députés	8.677.602,00	8.515.352,51
B: Institutions parlementaires internationales	610.650,00	571.258,46
C: Groupes politiques	1.788.500,00	1.799.844,53
D: Personnel	3.462.184,00	3.632.211,99
E: Administration	7.330.340,00	6.401.117,23
F: Compte rendu	2.561.150,00	1.317.700,95
G: Transferts de revenus	0,00	
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0,00	
Total	24.430.426,00	22.237.485,67

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.192.940,33 € par rapport au budget adopté (soit - 8,98%).

Le relevé des dépenses de l'exercice 2002 comparées à celles de 2001 figure ci-dessous.

Tableau des frais des exercices 2002 et 2001 en €

	<i>Frais 2002 NI 599,45</i>	<i>Frais 2001 NI 587,24</i>
A) Députés	8.515.352,51	8.130.986,51
11.000 Indemnités parlementaires	5.109.776,88	4.856.068,25
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	48.242,19	51.168,25
11.300 Assurances	59.320,89	54.843,50
12.010 Frais de route et de séjour	108.791,80	93.988,47
12.300 Indemnités des présidents	209.740,61	202.750,27
12.301 Indemnités de secrétariat	1.802.813,33	1.736.603,07
34.090 Indemnités spéciales	3.867,24	3.867,24
34.091 Congé politique	1.169.105,88	1.126.838,56
00.500 Frais d'exercices antérieurs	3.693,69	4.858,90
B) Institutions parlementaires internationales	571.258,46	483.749,23
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	306.145,71	272.231,22
12.013 Participation congrès politiques	12.795,78	8.351,83
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	37.477,21	41.496,47
12.302 Relations parl. internat./Visites à Luxembourg	76.640,27	40.305,00
35.060 Contribution au budget des assemblées	138.130,44	121.364,71
00.500 Frais d'exercices antérieurs	69,05	0,00

	<i>Frais 2002</i> <i>NI 599,45</i>	<i>Frais 2001</i> <i>NI 587,24</i>
C) Groupes politiques	1.799.844,53	1.510.384,37
33.000 Crédits de fonctionnement	1.486.012,73	1.364.740,76
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	258.000,00	63.460,91
33.002 Crédits: achat de services informatiques/ achat mobilier(2002)	55.831,80	64.452,33
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	17.730,37
D) Personnel	3.632.211,99	3.448.150,93
11.001 Traitements des fonctionnaires	3.281.123,94	3.168.061,92
11.010 Indemnités des employés (permanents)	327.171,66	236.020,21
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	2.132,15	6.685,84
11.030 Salaires des ouvriers	9.026,33	23.977,30
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	6.077,10	3.972,11
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	851,81	852,03
12.250 Frais d'habillement	4.601,35	3.219,16
00.500 Frais d'exercices antérieurs	1.227,65	5.362,36
E) Administration	6.401.117,23	5.392.298,19
12.000 Frais pour services de tiers	21.534,49	85.750,43
12.020 Frais d'exploitation véhicules automoteurs	35.345,89	11.814,74
12.040 Frais de bureau	168.864,72	172.588,22
12.041 Service d'expédition et imprimerie (v.12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	161.868,39	184.953,70
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	34.796,52	40.993,84
12.070 Location et entretien des équipements informat.	741.016,51	657.642,27
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	464.086,15	450.139,62
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	113.913,35	97.632,38
12.120 Frais d'experts et d'études	15.857,32	220.992,98
12.130 Frais de publication	14.924,70	0,00
12.140 Frais de publicité et d'information	8.556,00	37.073,52
12.170 Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	99.578,41	155.010,55
12.210 Buvette	37.329,29	30.172,08
12.303 Frais de représentation	41.631,84	53.354,97
12.304 Système d'archivage électronique	2.681.360,12	992.391,45
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	639.751,38	307.041,80
12.307 Expédition électronique	450.070,22	1.146.288,43
12.308 Site Internet	202.822,28	558.172,57
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	0,00

	<i>Frais 2002</i> <i>NI 599,45</i>	<i>Frais 2001</i> <i>NI 587,24</i>
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	0,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	1.193,70	1.268,60
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	332.917,02	11.733,22
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	69.419,15	74.980,38
74.060 Acquisition de logiciels	7.679,96	47.615,94
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	10.667,93	15.864,71
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	38.859,90	38.008,41
00.500 Frais d'exercices antérieurs	7.071,36	813,38
F) Compte rendu	1.317.700,95	1.870.885,47
12.051 Frais de distribution du compte rendu	198.194,11	365.623,67
12.131 Frais de publication du compte rendu	1.114.949,19	1.455.323,60
00.500 Frais d'exercices antérieurs	4.557,65	49.938,20
G) Transferts de revenus	0,00	0,00
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	0,00	0,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	0,00	0,00
Total des frais	22.237.485,67	20.836.454,70

*

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2002

en €

Section A: Députés

8.515.352,51 €

En vertu de la loi du 22 juillet 2002 sur l'accord salarial dans la fonction publique, de l'augmentation du nombre indice ainsi que de l'augmentation du nombre des jetons de présence, les dépenses de la section „Députés“ font ressortir une hausse de 384.366,00 € par rapport à l'exercice 2001. Les détails y afférents se trouvent dans les articles budgétaires concernés.

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

A partir du 1er janvier 2002, la valeur du point indiciaire, fixée à 12,9080322 € – NI 590,84 – pour les éléments de rémunération pensionnables et à 12,2226578 € – NI 590,84 – pour les éléments de rémunération non pensionnables, a été appliquée pour le calcul des indemnités des députés, conformément à la loi du 22 juillet 2002 fixant la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000)

5.109.776,88 €

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et aux 6 membres siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires. Par rapport à 2001, la valeur du point indiciaire applicable aux éléments pensionnables et non pensionnables a été relevée de 1,6%. Le nombre indice est passé de 590,84 en janvier 2002 à 605,61 en juin 2002. Suite à cette augmentation, la valeur du point indiciaire est passée de 12,9080322 € – NI 590,84 – à 13,2307112 € – NI 605,61 pour les éléments pensionnables et de 12,2226578 € à 12,5282036 € pour les éléments non pensionnables.

Conformément à la loi du 17 juin 2000, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 14,87 € NI 100. Le montant total de 610.987,81 € a été payé à 60 députés en 2002.

L'augmentation des dépenses résultant de l'application de ces nouvelles dispositions est de l'ordre de 253.708,63 €.

2) Remboursement des cotisations sécurité sociale (art. 11.140) 48.242,19 €

En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 18 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension.

3) Assurances (art. 11.300) 59.320,89 €

Ce montant comporte la prime annuelle (18.678,78 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (5.915,37 €).

Ce poste comprend également un montant global de 34.726,74 € pour le remboursement de la prime casco au député ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour sa voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,42 €.

4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 108.791,80 €

Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.

En 2002, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 63 (21 + 42) reprises et a tenu 540 (127 + 413) réunions de commissions.

L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,37 € par kilomètre.

5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 209.740,61 €

Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (48.401,68 €) et aux présidents des cinq groupes politiques (161.338,93 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.

6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 1.802.813,33 €

Le point 9) de l'article 126 fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2002 à 2.406,04 € et à partir du 1er juin 2002 à 2.466,19 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.

7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 3.867,24 €

Sont visées les indemnités versées à deux veuves d'anciens députés.

8) Congé politique (art. 34.091) 1.169.105,88 €

Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 8 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (221.132,72 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 26 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (947.973,16 €).

9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.000, 11.140, 11.300) 3.693,69 €

Section B: Institutions parlementaires internationales 571.258,46 €

Il faut noter que dans l'ensemble, les frais enregistrés pendant l'exercice 2002 à la section „Institutions parlementaires internationales“ sont supérieurs à ceux de 2001 de l'ordre de 87.509,23 €.

1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 306.145,71 €

Les frais inscrits sous cet article et se rapportant aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales ont augmenté de 33.914,49 €. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux

réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion et du nombre de réunions.

– Conseil de l'Europe 65.004,43 €

Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions convoquées par l'Assemblée.

– UEO 14.686,60 €

L'Assemblée de l'UEO a tenu la 48e session ordinaire (2 parties) à Paris. Des réunions de commissions ont été organisées dans divers Etats membres, entre autres des réunions du comité des présidents à Bruxelles et à Paris.

– APO 31.411,94 €

La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Sofia (Bulgarie), les réunions de la commission permanente ont eu lieu à Grenade (Espagne) et à Bruxelles tandis que la session annuelle de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Istanbul (Turquie). Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé à différentes réunions de commissions à Bruxelles et à Paris et une visite bilatérale sur invitation de la délégation roumaine à l'APO a eu lieu à Bucarest.

– CPI 4.133,63 €

La 28e séance plénière du CPI s'est déroulée à Otzenhausen tandis que la 29e séance plénière a eu lieu à Sarrebruck. La réunion du Greffe a eu lieu à Sarrebruck. Le comité permanent s'est réuni à deux reprises à Sarrebruck. Des réunions de commissions ont eu lieu à Nennig, Trèves, Metz et Bierset.

– OSCE 19.128,61 €

La Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'AP-OSCE s'est réunie à Vienne tandis que l'Assemblée parlementaire a siégé en session annuelle à Berlin.

– UIP 34.342,61 €

L'Union interparlementaire a tenu sa 107e conférence à Marrakech tandis que la session extraordinaire du Conseil de l'UIP et les réunions connexes ont eu lieu à Genève.

– APF 18.017,70 €

Il s'agit de la participation d'une délégation de la Chambre des Députés à la réunion de la Commission politique et du Bureau de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) à Paris. Le Président de la Chambre des Députés a participé à une réunion de la commission de la coopération et du développement à Monaco. La Chambre des Députés a été représentée à la XVe Assemblée Régionale de la Région Europe de l'APF à Bruxelles. Une délégation luxembourgeoise a participé à la 28e session ordinaire de l'APF à Berne. La Conférence des Présidents de la Région Europe de l'APF a eu lieu à Chisinau en Moldavie.

– Relations européennes 85.711,33 €

Des délégués luxembourgeois ont participé à la XXVIe conférence COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du parlement européen) à Madrid et Copenhague, à des réunions des présidents des commissions de défense respectivement des commissions des affaires étrangères des Parlements des Etats membres de l'UE à Madrid, ainsi qu'à d'autres conférences et séminaires internationaux à Bruxelles, Madrid, Zagreb, Copenhague et Barcelone.

Les membres du Parlement luxembourgeois ont participé aux multiples réunions et groupes de travail sur la Convention sur l'Avenir de l'Europe à Bruxelles.

– Divers 33.708,86 €

En 2002, des députés luxembourgeois ont participé en tant que membre de la délégation officielle du Ministre de la coopération luxembourgeoise à des visites officielles en Cambodge, Laos, Vietnam et Niger. La Chambre a été représentée à l'Assemblée Générale de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones à Paris, à la Conférence internationale „World Women Work“ à Berlin, au „Verfassungstag“ à Mayence, à la fête nationale luxembourgeoise à Wiesbaden, au sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg et au „4e Forum international – Parlements et Pouvoirs locaux: Acteurs des politiques touristiques au XXIe siècle“ à Panama. Des délégations luxembourgeoises ont été en visite officielle en Arménie et aux Etats-Unis.

2) Participation à des congrès politiques (12.013) 12.795,78 €

Dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés décide d'inscrire un crédit au budget de l'exercice 2001 en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques.

3) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190) 37.477,21 €

Il s'agit principalement des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (indemnisation du personnel temporaire, frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme par exemple des réunions de commissions du Conseil Benelux.

– Conseil de l'Europe	11.903,53 €
– UEO	574,62 €
– APO	65,29 €
– Conseil parlementaire interrégional	59,96 €
– OSCE	0,00 €
– UIP	159,24 €
– Assemblée Parlementaire de la Francophonie	3.655,54 €
– Relations européennes	198,45 €
– Divers	20.860,58 €

4) Relations internationales/Visites à Luxembourg (art. 12.302) 76.640,27 €

– Visites de délégations parlementaires étrangères	55.266,51 €
– Visites officielles à Luxembourg	3.430,22 €
– Divers	17.943,54 €

Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (délégations: slovaque, danoise, malaysienne, vietnamienne, russe, mongolienne, chinoise, américaine).

5) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060) 138.130,44 €

Sous ce poste est portée en compte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:

– APO	2.338,00 €
– Conseil Benelux	93.068,00 €
– CPI	5.000,00 €
– UIP	17.717,54 €
– APF	7.886,90 €
– OSCE	11.660,00 €
– Institut de Démocratie	460,00 €
– Restants d'exercices antérieurs	69,05 €

Section C: Groupes politiques 1.799.844,53

En exécution de l'article 15 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

1) Crédits de fonctionnement (art. 33.000)	1.486.012,73 €
Groupe politique CSV	427.228,65 €
Groupe politique DP	352.928,02 €
Groupe politique LSAP	315.777,70 €

Groupe politique ADR	204.326,75 €
Groupe politique Déi Gréng	167.176,43 €
Sensibilité politique Déi Lénk	18.575,18 €

Par décision du Bureau de la Chambre des Députés, les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.098,67 € – NI 100 – par député.

Au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 12.394,68 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel.

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

2) Crédits: Acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (art. 33.001)	258.000,00 €
Groupe politique CSV	49.600,00 €
Groupe politique DP	49.600,00 €
Groupe politique LSAP	49.600,00 €
Groupe politique ADR	49.600,00 €
Groupe politique Déi Gréng	49.600,00 €
Sensibilité politique Déi Lénk	10.000,00 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés en date du 22 novembre 2001, il est remboursé à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile et sur présentation de factures acquittées – les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques.

3) Crédits: Achat de mobilier de bureau (art. 33.002)	55.831,80 €
Groupe politique CSV	13.100,00 €
Groupe politique DP	11.900,00 €
Groupe politique LSAP	11.300,00 €
Groupe politique ADR	9.550,00 €
Groupe politique Déi Gréng	8.181,80 €
Sensibilité politique Déi Lénk	1.800,00 €

En date du 30 mai 2001, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé de rembourser – par législature – aux groupes politiques un crédit de base de 12.394,68 € et un crédit de 495,79 € par député pour l'achat de mobilier meublant. Chaque sensibilité politique a droit à un crédit de base de 2.478,94 € et à 495,79 € par député.

4) Crédits: Acquisition de photocopieurs (art. 33.003)	0,00 €
Groupe politique CSV	0,00 €
Groupe politique DP	0,00 €
Groupe politique LSAP	0,00 €
Groupe politique ADR	0,00 €
Groupe politique Déi Gréng	0,00 €
Sensibilité politique Déi Lénk	0,00 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés, suite à une proposition du groupe de travail informatique, il est remboursé aux groupes politiques un montant maximum de 12.394,68 € et à la sensibilité politique un montant maximum de 2.478,94 € – par législature – pour l'acquisition d'un photocopieur. Les crédits qui n'ont pas été utilisés ont été provisionnés sur le compte bilan – 042000 „Acquisition d'un photocopieur.“

5) Restants d'exercices antérieurs (00.500) (art. 33.000, 33.001, 33.002)	17.730,37 €
---	-------------

Section D: Personnel **3.632.211,99 €**

Suite à l'application des dispositions de la loi du 22 juillet 2002 et à l'engagement de personnel supplémentaire, les charges de personnel ont augmenté de 184.061,06 € par rapport à l'exercice 2001.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) 3.281.123,94 €

Le cadre des effectifs (48 fonctionnaires) comprend en outre les postes de greffier et de greffier adjoint, 9 emplois dans la carrière supérieure, 27 dans la carrière moyenne et 10 dans la carrière inférieure.

Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.

La progression des dépenses de 2002 par rapport à celles de 2001 résulte:

- du relèvement suite à l'accord salarial de 1,6 % de la valeur du point indiciaire au 1er janvier 2002 pour les éléments pensionnables c.-à-d. de 12,7047758 € à 12,9080322 € (590,84) respectivement 13,2307112 € (605,61); la valeur du point pour les éléments non pensionnables, ayant subi la même hausse, est passée de 12,0301917 € à 12,2226578 € (590,84) respectivement 12,5282036 € (605,61);
- de l'évolution du nombre indice moyen de 590,84 à 605,61;
- de l'octroi de 3 promotions, de l'échéance de 16 biennales/annales et de 9 allongements;
- du recrutement de 6 nouveaux fonctionnaires.

2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010) 327.171,66 €

Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à deux employées-secrétaires travaillant à la rédaction du compte rendu, à un employé universitaire du service relations publiques et à un informaticien.

3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020) 2.132,15 €

Il s'agit des indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires.

4) Salaires des ouvriers (art. 11.030) 9.026,33 €

Indemnités payées à la buffetière pour heures de travail prestées et les cotisations pour charges sociales patronales.

5) Frais de route et de séjour (art. 12.012.) 6.077,10 €

Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires du Greffe à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.

6) Remboursement d'assurances autres que RC auto 851,81 €

7) Frais d'habillement (art. 12.250) 4.601,35 €

Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.

8) Frais d'exercices antérieurs (art. 11.001) 1.227,65 €

Section E: Administration **6.401.117,23 €**

1) Indemnités pour services de tiers 21.534,49 €

2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020) 35.345,89 €

Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés. Par décision du Bureau du 31 mai 2000, un crédit de 49.578,70 € a été accordé aux groupes politiques pour la location éventuelle de voitures avec chauffeurs pour les déplacements officiels des vice-présidents et des membres du Bureau lorsqu'ils représentent la Chambre des Députés.

3) Frais de bureau (art. 12.040) 168.864,72 €

Ce poste regroupe les dépenses concernant:

- la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur: 23.792,24 €
- la location et l'entretien de 9 photocopieurs: 41.159,91 €
- la location et l'entretien des autres machines de bureau: 1.803,38 €
- les consommables bureautiques: 49.040,50 €
- les frais d'impression et de reliure: 19.984,00 €
- les frais de bibliothèque et de documentation: 26.718,01 €
- les frais de gestion des comptes bancaires: 699,91 €
- les frais administratifs divers: 5.666,77 €

4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050) 161.868,39 €

Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.

En détail, ce poste de dépenses comprend:

- Frais postaux (41.670,15 €) – forfait payé à l'administration des P. et T. pour l'affranchissement de la correspondance;
- frais téléphoniques (6.859,68 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;
- frais télex et télécopieur (568,19 €) – frais des télécopieurs;
- voies louées et lignes ISDN (110.713,02 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;
- divers (2.057,35 €) – concerne les décomptes annuels pour le service des télégrammes, la prise à domicile ainsi que les frais d'installation et de déplacement de lignes téléphoniques.

5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060) 34.796,52 €

Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).

6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 741.016,51 €

Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:

- douze loyers mensuels pour la location de câbles souterrains en fibre: 25.161,01 €
- sept loyers mensuels pour le leasing sur 36 mois d'un équipement hard- et software: 104.612,62 €
- frais de maintenance „Omnium-Service“ pour matériels et logiciels informatiques: 181.134,30 €
- frais annuels relatifs au contrat de maintenance „logiciels et matériels informatiques concernant l'archivage et la recherche documentaire“ pour sept mois: 385.291,50 €
- contrat de mise à jour du programme de comptabilité: 684,19 €
- maintenance application salaires et abonnement aux mises à jour: 711,46 €
- deux contrats de maintenance divers – serveurs et logiciels –: 10.649,11 €
- contrat de maintenance des mopieurs HP320: 19.955,43 €
- les frais pour réparation et pièces de rechange: 385,44 €
- interventions techniques sur hardware et software: 10.221,14 €
- divers: 2.210,31 €

- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art.12.080) 464.086,15 €
 Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (202.995,99 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés, les groupes politiques et les députés
 - les factures (52.812,70 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau
 - réparations et entretien (2.530,98 €)
 - assurances – bâtiments (4.960,92 €)
 - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance des locaux hébergeant les équipements informatiques (196.248,27 €)
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (2.343,34 €)
 - les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (2.193,95 €)
- 8) Loyers immeubles / Charges locatives accessoires (art. 12.101) 113.913,35 €
 Il s'agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre et place du St. Esprit – 89.093,20 €
 - charges locatives accessoires (immeubles rue du Curé, rue du Rost et rue Notre-Dame) 22.592,75 €
 - divers – 2.227,40 €
- 9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120) 15.857,32 €
 Ce poste couvre les honoraires (provision - 4.255,00 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de 2002 ainsi que:
- les honoraires pour l'étude „pensions“: 2.841,75 €
 - les honoraires pour l'analyse, l'examen et la récupération de disques, demandés par la commission spéciale „Transports routiers internationaux“: 3.783,44 €
 - honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2001 de la Cour des Comptes: 3.360,00 €
 - les frais pour la mise à disposition d'un interprète: 110,80 €
 - les honoraires et frais de déplacement et de séjour pour 2 experts belges invités à une réunion jointe de deux commissions parlementaires ainsi que les frais de séjour à l'occasion de la visite de M. Jürgen Baumert, professeur du „Max Planck Institut für Bildungsforschung“: 1.506,33 €
- 10) Frais de publication (12.130) 14.924,70 €
 - Publication du livre „Wir entdecken das Parlament“
- 11) Frais de publicité et d'information (art. 12.140) 8.556,00 €
 - 300 jeux de l'annuaire Chambre des Députés: 8.556,00 €
- 12) Acquisition et entretien/équipements spéciaux (art. 12.170) 99.578,41 €
 - Frais de fonctionnement buvette: 3.895,58 €
 - Frais d'entretien, de dépannage des équipements de sonorisation: 4.959,25 €
 - Contrat d'entretien „Omnium“ couvrant l'installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 89.733,85 €
 - Divers: 989,73 €
- 13) Buvette (art. 12.210) 37.329,92 €
 Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations.

- 14) Frais de représentation (art. 12.303) 41.631,84 €
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés.
- 15) Système d'archivage électronique (art. 12.304) 2.681.360,12 €
En 2002, l'extension et la mise à jour du système d'archivage et de recherche documentaire a nécessité les engagements suivants:
- la dernière note de loyer payée en 2002 en vertu des contrats de leasing pour la livraison de matériel
 - début de la réalisation du projet informatique „knowledge management“, réalisation répartie sur 3 exercices dont les frais pour 2002 s'élèvent à: 2.666.257,28 €.
- Le but du projet „Knowledge management“ est double:
- regrouper tous les programmes existants (mail, courrier électronique, archivage électronique) et garantir leur accès par une entrée unique,
 - offrir aux députés, aux groupes politiques et au greffe un outil de recherche performant permettant de lancer des recherches globales et simplifiées dans un grand nombre de bases de données internes et externes à la Chambre.
- 16) Achats de biens et de services (art. 12.305) 639.751,38 €
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques (depuis le 4 décembre 2001):
- la plateforme de diffusion numérique, la sécurisation de la ligne analogique entre la Chambre et le fournisseur ainsi que la liaison de contribution entre le fournisseur et la société de satellites située à Betzdorf, l'équipement de réception numérique afin de pouvoir injecter les programmes de la chaîne parlementaire dans les réseaux des cablo-opérateurs au Luxembourg, la distribution du programme Chamber TV;
 - la mise à disposition d'un ingénieur polyvalent audio-vidéo lors des retransmissions des séances publiques.
- Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 583.934,94 €
Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés (68.916,44 €).
- 17) Expédition électronique (art. 12.307) 450.070,22 €
L'expédition électronique permet au service d'expédition d'envoyer l'ensemble du courrier de manière électronique aux députés, aux fonctionnaires du greffe et aux groupes politiques. Le courrier peut être visualisé sur écran ou imprimé en local. De ce fait, l'expédition électronique deviendra l'intermédiaire indispensable entre l'utilisateur et la Chambre des Députés.
- Les frais concernent:
- les contrats leasing (397.537,86 € – 6 loyers restants) couvrant:
 - livraison de logiciels, matériel et services – phase 1
 - livraison de 60 stations réseau et de 60 stations ISDN et de 120 imprimantes Laserjet – (phase 2)
 - livraison de logiciels de sécurité et firewall, deux serveurs et 5 PC's (phase 3)
 - livraison de 8 imprimantes „mopieur“
 - les contrats de location et d'entretien pour trois imprimantes „mopieur“: 46.154,66 €
 - prestations de services: 6.377,70 €
- 18) Site Internet (12.308) 202.822,28 €
Acquisitions, interventions et contrats nécessaires à la création d'une solution Internet centralisé propre à la Chambre des Députés: accès des députés, des groupes politiques et de l'administration à Internet, accès du public aux serveurs d'information Web et homepage de la Chambre des Députés:
- Création, mise à jour et hébergement d'un site Internet „Convention sur l'avenir de l'Europe“: 4.660,60 €
 - Frais d'abonnement des sites Internet: 260,00 €

- Mise à jour du site Internet: 2.139,00 €
- Contrat de maintenance hardware: 30.175,46 €
- Contrat de maintenance Lot A: serveur relatif à la fourniture, à l'installation et à la mise en service de serveurs, logiciels, équipement télécom ainsi qu'à l'interconnexion vers Internet via un ISP: 1.838,75 €
- Contrat annuel de maintenance Site Internet/Prestations de services: 28.507,75 €
- Recherche et mise en route du domaine CPI-IPR.COM (Site Internet CPI): 3.192,84 €
- Location ligne d'accès Internet 4 MB/s et ligne backup 2 MB/s: 132.047,88 €

19) Acquisition d'installations de télécommunications (art. 74.020) 1.193,70 €

- Achat d'un téléfax

20) Acquisition d'équipements spéciaux (art. 74.040) 332.917,02 €

Ce poste comprend outre les acquisitions nécessaires pour assurer le renforcement du système de sécurité informatique, l'achat d'un projecteur ainsi que l'acquisition d'un upgrade pour le système audio du service compte rendu.

21) Acquisition d'équipements informatiques (art. 74.050) 69.419,15 €

Acquisitions diverses, à savoir:

e.a. achat de l'équipement informatique (PCs et imprimantes pour les députés et le personnel, le matériel informatique de l'expédition électronique ainsi que le logiciel de sécurité et firewall du serveur) dont le contrat de location „leasing“ est venu à échéance; d'un PC portable avec GSM pour les universitaires à l'occasion de visites à l'étranger; de PCs et imprimantes pour les nouveaux fonctionnaires; d'un serveur pour la comptabilité, la gestion des horaires mobiles, un dictionnaire luxembourgeois, réception satellite.

22) Acquisition de logiciels (art. 74.060) 7.679,96 €

Acquisition de divers logiciels, à savoir: software antivirus Internet, logiciel timbuktu pro entreprise avec licence pour 101 à 249 utilisateurs.

23) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070) 10.667,93 €

Il s'agit de l'achat d'un tableau de la série „STROHHARFE“ „Amoroso“ 2001 (10.287,58 €) + encadrement (380,35 €)

24) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080) 38.859,90 €

Acquisition de mobilier supplémentaire pour les bureaux des fonctionnaires, de l'aménagement du bureau du Président de la Chambre des Députés et de la prise en charge des frais de réalisation de 3 bâches décoratives (Maison Printz et Rischart).

25) Frais d'exercices antérieurs (art. 12.040 et 12.060) 7.071,36 €

Section F: Compte rendu 1.317.700,95 €

1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) 198.194,11 €

Frais relatifs à la distribution du compte rendu (173.921,20 €) à 122.500 ménages sur base d'une liste d'adresses ainsi que frais de gestion (24.272,91 €) de la liste „abonnés au périodique Chambre des Députés“ ainsi qu'à la distribution du rapport d'activité de la session 2001-2002.

Notons qu'à partir de la session 2002-2003 – octobre 2002 –, la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.

Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.

2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) 1.114.949,19 €

A partir de la session 2002-2003, notamment à partir des séances publiques du mois d'octobre 2002, l'édition et la distribution du compte rendu officiel de la Chambre des Députés se présentent sous une nouvelle forme, c.-à-d., l'édition est assurée par les quatre grandes imprimeries du Luxembourg et la distribution se fait en supplément dans les quatre quotidiens. La saisie est garantie par une agence de communication.

En 2002, la dépense pour l'impression de 16 numéros du compte rendu distribué s'élève à 1.075.038,44 €. Elle constitue la publication in extenso des débats de la Chambre des Députés sur 1.973 pages imprimées, l'impression de 221 pages jaunes (questions au gouvernement) et de 87 pages vertes (893.478,33 €), la correction de plusieurs numéros par une imprimerie (19.628,36 €), les commissions d'agence (46.351,69 €) ainsi que les frais d'impression du rapport d'activité de la session 2001-2002 (47.097,97 €).

Pour garantir le bon fonctionnement du nouveau système d'édition et de distribution du compte rendu officiel de la Chambre des Députés, le service du compte rendu a dû être équipé de matériels et de logiciels informatiques spécifiques (68.482,09 €).

Sont également comptabilisés sous ce poste les frais pour la réalisation d'un logiciel spécifique „Tables des Matières“ (39.910,75 €)

La commission des comptes a toujours exprimé le souhait de veiller à ce que les dépenses pour le compte rendu, le site Internet et la chaîne „Chamber TV“ ne dépassent pas les seuls frais „compte rendu ancien système“ (publication par une seule imprimerie et distribution par l'entreprise des P. et T.). L'évolution de ces postes fait ressortir une diminution des frais à partir de l'exercice 2002 :

2000	1.916.375,56 € (Compte rendu + Internet)
2001	2.700.416,49 € (Compte rendu, Internet + ChamberTV)
2002	2.104.458,17 €
2003	1.619.838,02 € (frais provisoires, exercice non clôturé)

3) Frais d'exercices antérieurs (art. 12.051) 2.430,41 €

*

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2002, la commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises du 19 novembre 2003.

„Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Bureau de la Chambre des Députés pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés Luxembourg au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.“

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

KPMG Audit,
Réviseurs d'Entreprises,
Stephen NYE
Patrick WIES

*

VII. – RESOLUTION

Finale­ment la commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 155 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2002.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2002 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 19 février 2004.

Le Président-Rapporteur,
Camille GIRA

